



Ministère de  
l'Éducation nationale



## USAID Passerelles

# GUIDE SUR LES CODES DE CONDUITE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LES ÉCOLES ET ETABLISSEMENTS



## Table des matières

<b>COMITE DE REDACTION</b> .....	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE</b> .....	<b>8</b>
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	8
1.2. PRINCIPES .....	8
a. L'intérêt supérieur de l'enfant .....	8
b. Le droit à être entendu (Art. 12 de la CDE).....	9
c. La non-discrimination et l'égalité des chances.....	9
d. Le droit à la vie, à la survie et au développement (Art.6 de la CDE) .....	9
1.3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DES CODES .....	9
<b>DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE</b> .....	<b>14</b>
2.1 PROCESSUS D'ELABORATION DES CODES DE CONDUITE .....	14
2.2 LES CIBLES.....	15
a. Les parents d'élèves .....	16
b. Le personnel .....	16
c. Les apprenants .....	16
2.3 ENGAGEMENTS DES ACTEURS.....	17
1.4. LE SUIVI EVALUATION .....	19
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>26</b>

## COMITE DE REDACTION

<b>No</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Structures d'origine</b>
1	Bamba	BOYE	Point focal	IEF Médina Yoro Foulah
2	Victor	TENDENG	Super coach	IEF Bignona 2
3	Youssouph	DIEME	Super coach	IEF Oussouye
4	Ibrahima	CISSOKHO	Point focal	IEF Kédougou
5	Atabou	SONKO	Point focal	IEF Bounkiling
6	Oumar	BA	DT	USAID Passerelles
7	Abdoulaye	DIOP	Point focal	DEE
8	Abdoulaye	NDAO	Point focal	SIMEN

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AME	Association des Mères d'Élèves
APE	Association des Parents d'Élèves
CADBE	Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CAVE	Cellule d'Alerte, de Veille et d'Écoute pour la protection des apprenants
CDE	Convention des Nations-Unies relative aux Droits de l'Enfant
CDPE	Comité départemental de Protection de l'Enfant
CQPE	Comité de Quartier de Protection de l'Enfant
CVPE	Comité Villageois de Protection de l'Enfant
CGE	Comité de Gestion d'école
DEE	Direction de l'Enseignement élémentaire
EAS	Environnements d'Apprentissages Sûrs
IEC	Information – Éducation – Communication
GS	Gouvernement scolaire
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
OCB	Organisation communautaire de Base
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
RNSE	Rapport national sur la Situation de l'Éducation
SNPE	Stratégie nationale de Protection de l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement international

## AVANT-PROPOS

Le Sénégal, conformément à ses engagements nationaux et internationaux en matière de prise en charge des droits de l'enfant, s'est inscrit résolument au respect de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), au respect de la Charte Africaine des Droits et du Bien Être de l'Enfant (CADBE) et pour une Éducation de Qualité pour Tous (EQPT).

Dans la Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), il est stipulé entre autres que « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux ».

Cet aspect nécessite l'adhésion et l'engagement d'un ensemble d'acteurs clés à savoir les enseignants, les communautés et les élèves eux-mêmes sous forme de prescriptions contenues dans un guide sur les codes de conduite consensuels.

Les acteurs scolaires sont invités à respecter ces engagements contenus dans le présent guide en tenant compte des réalités locales.

## GLOSSAIRE

**CODE** : Un ensemble de prescriptions à observer

**CONDUITE** : manière de se comporter et d'agir

**CONSENSUS** : accord tacite et général

**ENGAGEMENT** : contrat par lequel on se met au service de quelqu'un ou de quelque chose.

## INTRODUCTION

L'école est un lieu où sont distillées des connaissances et des valeurs dans le cadre des enseignements/apprentissages au profit des apprenants. A cet effet, il est nécessaire de créer un climat d'école positif (CEP) et un environnement d'apprentissage sûr (EAS) dans le respect des principes généraux de la protection des enfants. Cela demande des engagements de la part des différents acteurs évoluant autour et dans l'école.

Le présent guide décrit la façon dont les élèves, les enseignants et les parents sont censés se conduire à l'école ou lors d'une activité ou d'un événement scolaire dans le but de créer un environnement d'apprentissage sûr (EAS), inclusif et favorable à l'épanouissement des apprenants. Il comprend deux grandes parties : **Un cadre théorique et un cadre pratique.**

## PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE

### 1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis des décennies, le Sénégal mène une politique hardie de scolarisation universelle avec la Loi 2004-37 du 15 décembre 2004. D'importants résultats sont atteints en termes d'accès à l'école et d'apaisement du climat scolaire à travers la mise en œuvre du PAQUET et érigé comme cinquième priorité au niveau du Ministère de l'Éducation nationale. De temps à autre, la violence surgit dans l'espace scolaire compromettant gravement l'instauration de conditions favorables aux enseignements/apprentissages et à la recherche de la qualité dans le système éducatif. Il urge ainsi de mettre en place des mécanismes efficaces de gestion des conflits dans les écoles et établissements. C'est dans ce cadre qu'il est créé des organes qui œuvrent à la prévention, à l'alerte, à l'identification, à la détection des facteurs ou des causes de violences à l'école et de leur prise en charge. Parmi ces structures de gestion des conflits et de mise en place de conditions favorables à la quiétude et à la recherche de la qualité des enseignements/apprentissages, on peut citer la Cellule d'Alerte de Veille et d'Ecoute (CAVE), l'Observatoire de la Vulnérabilité à la Déperdition scolaire (OVDS), le Gouvernement scolaire (GS).

En plus de ces organes, il est nécessaire que les principaux acteurs s'impliquent à travers des engagements qu'ils prennent et respectent.

Le présent guide est un outil mis à la disposition de la communauté éducative pour l'apaisement du climat scolaire.

### 1.2. PRINCIPES

Les parties prenantes du présent code de conduite s'engagent à respecter les principes généraux de protection des enfants en prônant :

#### *a. L'intérêt supérieur de l'enfant*

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération primordiale pour toute question le concernant. Un enfant ne doit pas être retiré de sa famille (Art. 20 de la CDE) sauf si c'est dans son intérêt supérieur, si l'un de ses parents est violent par exemple. L'intérêt doit toujours être déterminant selon l'esprit de l'ensemble de la convention et



il doit prendre en compte le point de vue et les sentiments de l'enfant (Art. 12 de la CDE sur le droit à être entendu).

***b. Le droit à être entendu (Art. 12 de la CDE)***

Cet article garantit leur statut en tant qu'individu détenteur de droit plutôt que d'objet de pitié. Tous les enfants ont le droit d'exprimer librement leur point de vue. Leurs avis doivent être pris en compte selon leur âge et leur maturité (Art.5 de la CDE). Par exemple, quelle école choisir ? Que faire en cas de grossesse ? Sur toutes ces questions, comment les parents, les écoles, les tribunaux, les gouvernements et autres pourraient-ils savoir ce qui est le mieux pour les enfants s'ils ne savent pas comment et ce qu'ils pensent et ressentent ? Donner des informations et des conseils (Art.17 de la CDE) sur toutes les options et essayer de le guider vers son intérêt supérieur est une chose mais prendre des décisions pour eux sans leur consentement en est une autre.

***c. La non-discrimination et l'égalité des chances***

La discrimination à l'encontre des enfants est une des causes principales de la violation de leurs droits. Envisager les droits sous cet angle permet d'exposer les préjugés et croyances qui conduisent à un traitement injuste. Par exemple, le droit à être protégé de la violence peut être un frein en raison de l'âge : dans de nombreux pays, il est légal de frapper un enfant pour le discipliner mais c'est un acte criminel de frapper un adulte.

***d. Le droit à la vie, à la survie et au développement (Art.6 de la CDE)***

Les enfants doivent être en vie pour que leurs autres droits aient un sens. Le développement est l'un des buts principaux des nombreux droits de la convention. L'un des buts de l'éducation (Art. 29 de la CDE) est par exemple l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

**1.3. METHODOLOGIE D'ELABORATION DES CODES**

Le terme méthodologie représente l'ensemble des méthodes et techniques mises en place dans un domaine particulier.

Autrement dit, c'est l'ensemble des règles et des démarches adoptées par un chercheur pendant son travail de recherche pour parvenir à une ou plusieurs conclusions.

Pour l'élaboration des codes de conduite, une méthodologie particulière a été adoptée avec la démarche permettant de répondre aux questions suivantes :

- quoi ? : pour répondre à la question que faut-il faire pour élaborer le code de conduite ?
- pourquoi ? : pour répondre à la question pour quelle raison on élabore le code de conduite ?
- qui ? : pour répondre à la question avec qui on élabore le code de conduite ?
- où ? : c'est l'endroit où le milieu site pour élaborer ce code de conduite
- comment ? (avant, pendant et après) ? : c'est pour décliner les différentes étapes pour élaborer le code de conduite.

Les différents acteurs ont été amenés à prendre individuellement et publiquement des engagements. (Cf. fiche)

### ***Fiche : Forum pour l'élaboration des codes de conduites***

#### **Quoi ?**

Il faut tenir un forum pour l'élaboration des codes de conduites

#### **Pourquoi?**

Les codes de conduite sont élaborés pour :

- informer les parents ;
- obtenir l'engagement des parents et de la communauté pour l'amélioration des conditions d'apprentissages des apprenants .

#### **Qui?**

L'élaboration des codes de conduite nécessite la présence des acteurs suivants :

- enseignants ;
- parents d'élèves ;
- association des PE, AME ;
- UCGE ;
- IEF ;
- Maire/conseillers municipaux ;
- Préfet/Sous-préfet ;
- service développement communautaire ;

- chef de quartier village/délégués de quartier
- organisation des jeunes, ASC et ou association de jeunes filles ou autres ;
- organisation de femmes et ou Groupements de Promotion féminine ;
- association des personnes vivant avec un handicap ;
- directeurs d'écoles ;
- comité de gestion des écoles / Conseil de gestion des établissements, Comité de gestion des daara (CGD) ;
- boroom daara ;
- ndeyyu daara ;
- apprenants ;
- organisation communautaire de base (OCB) ;
- partenaires de l'école ;
- leaders d'opinion ;
- Etc.

### Où ?

Les meilleurs endroits pour tenir le forum d'élaboration des codes de conduite peuvent être, soit :

- la Place publique ;
- l'école/établissement/daara.

### Comment ?

Pour élaborer le code de conduite, il faut tenir un forum.

#### **AVANT LE FORUM**

Il est attendu les étapes préparatoires suivantes :

- Préparation des supports :
  - préparation de la présentation du draft de code de conduite par l'équipe pédagogique (Secrétaire général du CGE et les enseignants membres du CGE) ;
  - détermination du lieu : Le lieu pour les plénières et les espaces aménagés pour les ateliers.
- Élaboration de l'agenda du forum :
  - Le forum dure 2h réparties comme suit :
    - plénière (Ouverture et présentation des résultats) ;

- travaux de groupes /Penc (Plan des engagements) ;
- plénière (Présentation des productions et clôture avec des messages forts des leaders) .
- Élaboration de la liste des participants
- Au préalable discuter sur la Cartographie des audiences à cibler selon la spécificité de chaque communauté (Exemple d'audiences à cibler environ une cinquantaine de personnes) :
- Préparation et envoi des invitations

### ***PENDANT LE FORUM***

Il est attendu les étapes suivantes :

**Étape 1** : Présentation des objectifs et des participants au Forum (*En plénière*).

- Mots de bienvenue, prières.
- Ouverture par l'autorité.
- Introduction pour dire aux participants pourquoi ils sont là.
- Rappel de l'importance de leur présence (Pourquoi ils ont été choisis ? leur rôle d'accompagnants à travers les organes élargis et la reddition des comptes)  
IMPORTANT SURTOUT PAR RAPPORT À LEURS ENGAGEMENTS
- Présentation de l'agenda du forum

**Étape 2** : Présentation de la méthode de travail et organisation (*En plénière*)

- Présentation de la méthode de travail : **Plénière /atelier (Penc)**
  - Préparation des **penc/ateliers**
    - chaque espace désigné représente un atelier ;
    - chaque facilitateur prend un groupe de réflexion selon les catégories d'acteurs, les aider dans la proposition de solutions au résultats présentés en plénière

**Étape 3** : Les ateliers durent au moins 1 h sur les engagements des acteurs

*Consignes :*

- Chaque groupe d'acteurs désigne son modérateur et son rapporteur.
- Le groupe présente sa production en plénière.

NB : Les facilitateurs aident à recueillir les engagements.

**Étape 4** : Présentation des groupes

Le recueil des engagements des acteurs se fera en plénière par l'équipe pour gagner du temps, chaque catégorie d'acteurs prendra la parole pour parler de ses engagements.

Ensuite ils vont délivrer des messages pour sceller le pacte de respect des codes de conduite entre l'école /daara/établissement et la communauté à travers leurs démembrements.

**Étape 5 :** Synthèse et présentation du code de conduite

Les slogans et messages d'illustration sur les codes de conduite sont partagés

**Étape 6 :** Clôture du forum

**APRÈS LE FORUM**

Il faut nécessairement passer à :

- la pré-validation des codes de conduite par les directeurs d'école, chefs d'établissement, Boroom daara, CGE, CGD ;
- la validation des codes de conduite par les autorités (Maires, IEF, IA, MEN) ;
- l'affichage des codes de conduite à l'école/établissement/ daara ;
- l'évaluation des engagements à prévoir
- la définition des prochaines étapes.

**NB :** pendant le forum d'élaboration des codes de conduite, il faut tenir des recommandations suivantes (Ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut faire).

<p><b>A éviter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Langage trop technique</li><li>- Décourager les parents</li><li>- Monopoliser la parole</li><li>- Culpabiliser les parents</li></ul>	<p><b>A faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tenir compte de la sensibilité du milieu</li><li>- Renforcer la confiance des parents</li><li>- Promouvoir une approche participative</li><li>- Faire circuler la feuille de présence</li><li>- Tenir compte de la disponibilité de la communauté (jour, lieu, durée, heure ...)</li></ul>
---	--

## DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE

### 2.1 PROCESSUS D'ELABORATION DES CODES DE CONDUITE

Des codes de conduite ont été élaborés dans les académies de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor par les points focaux IA/IEF, quelques représentants des chefs d'établissement, des directeurs d'école, des enseignants encadreurs de gouvernement scolaire, des apprenants, des parents d'élèves et des représentants des collectivités territoriales avec l'appui du projet USAID Passerelles et du projet USAID Gold.

Le projet a développé, à travers ses composantes chargées de l'enseignement formel et de l'engagement communautaire, des activités visant à soutenir les environnements d'apprentissage sûrs et favorables dans l'éducation de base formelle et complémentaire.

Les codes de conduite entrent dans ce cadre et ont été élaborés selon les étapes suivantes :

**Etape 1** : organisation d'un atelier d'élaboration des modules de formation des organes en collaboration avec USAID GoLD sous la supervision des points focaux des IA.

**Etape 2** : organisation d'un atelier dans chaque IEF avec les représentants des écoles et établissements phares.

A l'élémentaire, chaque école était représentée par :

- trois membres du CGE (Président, secrétaire, trésorier) ;
- un président du GS;
- un représentant de la CAVE ;
- un encadreur de GS.

Au moyen, chaque établissement était représenté par :

- trois membres du CGE ;
- le président du GS ;
- un représentant de l'OVDS ;
- un encadreur de GS.

Également, chaque collectivité territoriale était représentée par le Président de la commission Education.

Ces ateliers ont porté sur le fonctionnement des organes de gestion d'une part et, d'autre part, sur le contenu à donner aux codes de conduite. Les travaux d'atelier ont

abouti sur des réflexions de groupes (élèves, parents, enseignants) sur leurs engagements respectifs par rapport à la conduite à tenir à l'école pour protéger les enfants. Ces engagements ont été approuvés en plénière.

**Etape 3** : après leur formation au niveau IEF, les représentants des organes de gestion, les directeurs et les chefs d'établissements ont organisé des sessions de dialogue communautaire pour la présentation et la validation des drafts des codes de conduite par les différents acteurs. C'est à l'issue de ces dialogues communautaires que chaque école et établissement phares a eu son code de conduite consensuel validé.

**Etape 4** : enfin des ateliers d'harmonisation et de consolidation des codes de conduite ont été organisés au niveau académique avec la supervision des points focaux IA/IEF. Chaque groupe d'acteurs a eu à travailler sur l'harmonisation de ses engagements spécifiques pour donner un code de conduite régional consensuel avec l'engagement de toutes les parties.

Durant ces ateliers d'harmonisation, les institutionnels ont élaboré le préambule des codes de conduite en s'adossant sur les conventions ratifiées par l'Etat du Sénégal et la réglementation en vigueur sur la protection des enfants.

Pour des raisons de durabilité et pour éviter de créer des codes de conduite parallèles, il est important que les codes de conduite soient officiellement approuvés par les autorités éducatives aux niveaux local (par l'IEF), régional (par l'IA).

C'est à cet effet que les codes de conduite élaborés au niveau régional sont soumis à l'inspecteur d'académie pour validation.

Les codes de conduites validés par les académies seront consolidés au niveau national. Après une année de mise en œuvre dans les écoles, des corrections peuvent être apportées. Les résultats obtenus suite à l'application de ces codes de conduite seront partagés avec la Direction de l'Enseignement élémentaire pour approbation et mise à l'échelle.

## 2.2 LES CIBLES

L'école est l'affaire d'un ensemble d'acteurs qui doivent travailler en synergie pour créer des conditions idoines pouvant favoriser un bon déroulement des enseignements/apprentissages. Ces acteurs composés des enseignants, des

apprenants et des parents d'élèves sont incontournables dans la recherche de la qualité et d'un climat scolaire apaisé synonyme de résultats probants.

### ***a. Les parents d'élèves***

Ils sont souvent regroupés dans des structures ou organes tels que les comités de gestion d'école (CGE) ou les conseils de gestion des établissements (CGE), les associations des parents d'élèves (APE), les associations de mères d'élèves (AME), etc. En leur qualité de parents d'élèves, ils sont garants de la stabilité sociale des écoles et établissements scolaires et responsables de la création et de la mise en place de conditions idoines favorables au bon déroulement des enseignements/apprentissages et du bien-être des apprenants.

### ***b. Le personnel***

Il est composé des agents de l'administration (Chefs d'établissement, Directeurs, surveillants), des enseignants craie en main et le personnel d'appoint. Ils sont des acteurs clés dans le dispositif et doivent aussi s'engager dans la mise en place de règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement, dans le développement des valeurs citoyennes, dans l'organisation des évaluations périodiques selon un calendrier bien établi et dans la création d'un climat de confiance chez les enfants.

### ***c. Les apprenants***

Ils constituent une entité souvent négligée dans toutes les décisions prises concernant le fonctionnement des écoles/établissements et pourtant, sans eux, on ne peut pas parler d'École. Principaux bénéficiaires des enseignements apprentissages, leur environnement d'étude qui doit favoriser leur épanouissement ne doit pas être conçu sans leur implication. Ainsi, l'apprenant doit s'engager à participer à toutes les activités qui concourent à installer un climat favorable aux apprentissages et à la réussite tout en respectant les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement.



## 2.3 ENGAGEMENTS DES ACTEURS

CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE DE.....

<b>ENSEIGNANT</b>	<b>PARENT</b>	<b>ELEVE/APPRENANT</b>
Je m'efforcerai de protéger les enfants	Je m'efforcerai de protéger les enfants	Je m'efforcerai de respecter les règles de l'école
<p>Je m'engage à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 respecter rigoureusement mon cahier des charges;</li> <li>2 suivre les apprenants à faire les tâches qui leur sont attribuées;</li> <li>3 créer un climat de confiance;</li> <li>4 développer une culture du civisme dans l'école et ses environs;</li> <li>5 écouter attentivement les élèves victimes de violences dans la classe;</li> <li>6 encadrer rigoureusement les élèves en remédiation;</li> <li>7 établir des règles de travail pendant les évaluations;</li> <li>8 suivre la régularité des élèves aux cours;</li> </ol>	<p>Je m'engage à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 nettoyer l'école avant l'ouverture des classes;</li> <li>2 participer aux réunions des organes de gestion;</li> <li>3 garantir le retour des élèves en vacances;</li> <li>4 assurer le bien-être des enfants à la maison;</li> <li>5 inscrire les élèves avant l'ouverture des classes;</li> <li>6 veiller à la sécurité des enseignants;</li> <li>7 reboiser la cour et les alentours de l'école;</li> <li>8 veiller au suivi des enfants à la maison;</li> </ol>	<p>Je m'engage à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 respecter le code de conduite de l'école;</li> <li>2 respecter tous les enseignants et tout le personnel de l'école (de l'établissement);</li> <li>3 respecter scrupuleusement mon emploi du temps;</li> <li>4 ne jamais insulter ni me moquer des camarades;</li> <li>5 ne jamais venir en classe sans faire mes exercices;</li> <li>6 tenir un langage correct devant mes camarades et toute autre personne ;</li> <li>7 ne pas salir la classe, la cour de l'école et ses alentours;</li> <li>8 rentrer à la maison après les heures de descente;</li> </ol>

<p>9 organiser des évaluations périodiques selon un calendrier consensuel;</p> <p>10 valoriser les efforts des apprenants;</p> <p>11 dérouler plus de 80% du programme.</p>	<p>9 venir à l'école pour des renseignements sur les performances de mon enfant;</p> <p>10 déclarer mes enfants à l'état civil dès la naissance.</p>	<p>9 ne pas écrire et dessiner n'importe quoi sur les murs;</p> <p>10 ne jamais utiliser le portable à l'école à des fins extrascolaires (à encadrer).</p>
<p>Ce que je ne ferai pas:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. faire le chantage aux élèves;</li> <li>2. punir les élèves par le châtiment corporel;</li> <li>3. renvoyer les élèves de mon cours;</li> <li>4. entretenir des relations douteuses avec les élèves;</li> <li>5. venir en retard ou s'absenter sans autorisation;</li> <li>6. envoyer les élèves faire une commission aux heures de cours;</li> </ol>	<p>Ce que je ne ferai pas:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. organiser des soirées dansantes ou culturelles de façon anarchique pendant l'année scolaire;</li> <li>2. surcharger les enfants et les filles à la maison à des travaux domestiques;</li> <li>3. retenir les enfants à la maison pendant les heures de cours;</li> <li>4. stigmatiser les enseignants;</li> <li>5. lever la main sur un enseignant;</li> </ol>	<p>Ce que je ne ferai pas:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. détruire les biens de l'école;</li> <li>2. porter des habits indécents;</li> <li>3. bavarder ou manger en classe aux heures de cours;</li> <li>4. refuser de faire mes exercices à la maison.</li> </ol>

Les enseignants

Pdt APE

Pdt CGE

Le Directeur

L'Inspecteur de l'Education et de la Formation

## 2.4 LE SUIVI EVALUATION

Le suivi du respect des engagements pris par les différents acteurs (enseignants, parents, apprenants) est d'autant plus important qu'il participe à asseoir une gestion efficace et un climat apaisé indispensables pour un bon déroulement des enseignements apprentissages et pour l'atteinte des objectifs de recherche de la qualité dans le système éducatif.

Toutefois le suivi évaluation nécessite la mise en place d'un dispositif à travers des outils à plusieurs niveaux :

- ❖ Niveau classe
- ❖ Niveau école
- ❖ Niveau CODEC
- ❖ Niveau IEF
- ❖ Niveau IA

**IA :** .....

**Année scolaire :** .....

**IEF :** .....

**Trimestre :** .....

**École / Établissement :** .....

**GRILLE DE SUIVI/EVALUATION CODES DE CONDUITE**

**NIVEAU ECOLE :** Engagements apprenants

No	Items	Honorés		Contraintes	Solutions préconisées
		OUI	NON		
1	Respecter le code de conduite de l'école ;				
2	Respecter tous les enseignants et tout le personnel de l'école (de l'établissement) ;				
3	Respecter strictement mon emploi du temps ;				
4	Ne jamais insulter ni se moquer des camarades ;				
5	Ne jamais venir en classe sans faire mes exercices ;				
6	Tenir un langage correct devant mes camarades et toute autre personne ;				
7	Ne pas salir la classe, la cour de l'école et ses alentours ;				
8	Rentrer à la maison après les heures de descente ;				
9	Ne pas écrire et dessiner n'importe sur les murs ;				
10	Ne jamais utiliser le portable à l'école à des fins extrascolaires (à encadrer) ;				

LE MAITRE

**IA :** .....

**Année scolaire :** .....

**IEF :** .....

**Trimestre:**.....

**École /Établissement :** .....

**GRILLE DE SUIVI/EVALUATION CODES DE CONDUITE**

**NIVEAU ECOLE :** Engagements apprenants

No	Items	Honorés		Contraintes	Solutions préconisées
		OUI	NON		
1	Respecter rigoureusement mon cahier des charges;				
2	Suivre les élèves à faire les tâches qui leur sont attribuées;				
3	Créer un climat de confiance ;				
4	Développer une culture du civisme dans l'école et ses environs ;				
5	Ecouter attentivement les élèves victimes de violences ;				
6	Encadrer rigoureusement les élèves en remédiation ;				
7	Etablir des règles de travail pendant les évaluations ;				
8	Suivre la régularité des élèves aux cours ;				
9	Organiser des évaluations périodiques selon un calendrier consensuel ;				
10	Valoriser les efforts des apprenants ;				
11	Dérouler plus de 80% du programme ;				

LE DIRECTEUR /Chef d'établissement

IA : .....

Année scolaire : .....

IEF : .....

Trimestre : .....

École / Établissement : .....

**GRILLE DE SUIVI/EVALUATION CODES DE CONDUITE**

**NIVEAU ECOLE : ENGAGEMENTS PARENTS**

No	Items	Honorés		Contraintes	Solutions préconisées
		OUI	NON		
1	Nettoyer l'école avant l'ouverture des classes ;				
2	Participer aux réunions des organes de gestion ;				
3	Garantir le retour des élèves en vacances ;				
4	Assurer le bien-être des enfants à la maison ;				
5	Inscrire les élèves avant l'ouverture des classes ;				
6	Veiller à la sécurité des enseignants ;				
7	Reboiser la cour et les alentours de l'école ;				
8	Veiller au suivi des enfants à la maison ;				
9	Venir à l'école pour des renseignements sur les performances de mon enfant ;				
10	Je m'engage à déclarer mes enfants à l'état civil dès la naissance ;				

LE DIRECTEUR/CE



IA : .....

Année scolaire : .....

IEF : .....

Trimestre : .....

École / Établissement : .....

**GRILLE DE SUIVI/EVALUATION CODES DE CONDUITE**

**NIVEAU : CODEC**

<b>Acteurs</b>	<b>RESPECT DES ENGAGEMENTS</b>		<b>Taux de réalisation</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Solutions préconisées</b>
	<b>Ayant respecté</b>	<b>N'ayant pas respecté</b>			
ENSEIGNANTS					
ELEVES					
PARENTS					

LE PRESIDENT DU CODEC

IA : .....

Année scolaire : .....

IEF : .....

Trimestre : .....

École /Établissement : .....

**GRILLE DE SUIVI/EVALUATION CODES DE CONDUITE**

**NIVEAU** : IEF

<i>Acteurs</i>	<i>RESPECT DES ENGAGEMENTS</i>		<i>Taux de réalisation</i>	<i>Contraintes</i>	<i>Solutions préconisées</i>
	<i>Ayant respecté</i>	<i>N'ayant pas respecté</i>			
ENSEIGNANTS					
ELEVES					
PARENTS					

**Recommandations** : .....

.....

.....

.....

LE POINT FOCAL/IEF



**IA :** .....

**Année scolaire :** .....

**IEF :** .....

**Trimestre :** .....

**École /Établissement :** .....

**GRILLE DE SUIVI/EVALUATION CODES DE CONDUITE**

**NIVEAU :** IA

<b>Acteurs</b>	<b>RESPECT DES ENGAGEMENTS</b>		<b>Taux de réalisation</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Solutions préconisées</b>
	<b>Ayant respecté</b>	<b>N'ayant pas respecté</b>			
ENSEIGNANTS					
ELEVES					
PARENTS					

**Recommandations :** .....

.....

.....

.....

LE POINT FOCAL/IA

## CONCLUSION

Le code de conduite s'applique à tous les acteurs de l'école et vise tous les comportements ayant un impact, positif ou négatif, sur le climat scolaire ; qu'ils se produisent avant, pendant ou après la journée scolaire, à l'école ou en dehors.

Le code établit des attentes de comportements pour tous les membres de la communauté scolaire qui comprend entre autres le personnel de l'école, le personnel d'appoint, les apprenants et leurs parents ou tuteurs. Il définit des interventions adaptées, parfois obligatoires, pour ceux dont le comportement déroge à la règle. Il s'appuie sur une démarche progressive qui implique toute l'école et qui utilise un ensemble homogène de programme de prévention, d'intervention, de mesures de soutien et de conséquences visant à promouvoir la réussite et les comportements positifs chez l'apprenant.

En tant qu'institution et à travers des disciplines comme « Vivre ensemble » et « Vivre dans son milieu », l'école fait la promotion des valeurs telles que l'amour du prochain, le pardon mutuel, la solidarité, la paix, la justice, le respect mutuel, ...

A cet effet, la mise en place de conditions idoines favorables aux enseignements/apprentissages de qualité incombe à ces acteurs qui tournent autour de l'école. Leur engagement, chacun dans son domaine, contribue quelque part, à opérationnaliser une des priorités du Ministère de l'Education nationale, à savoir la promotion d'un climat social apaisé dans le secteur de l'Education. Celle-ci stipule qu'«Aucune pédagogie, aucune réforme, aucun effort ni investissement ne peut être rentable si l'espace scolaire n'est pas apaisé. Comment restaurer la confiance et la paix dans l'espace scolaire en suscitant l'engagement et la motivation des acteurs pour un système éducatif plus performant ? »